



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 septembre 2018  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

### Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire, du 6 au 7 février 2018</b>	
2018/1 Descriptifs de programme de pays	3
2018/2 Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021	3
2018/3 Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	4
2018/4 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018	5
<b>Session annuelle, du 11 au 14 juin 2018</b>	
2018/5 Descriptifs de programme de pays	6
2018/6 Prorogation de programmes de pays en cours	6
2018/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017	7
2018/8 État d'avancement du renforcement des mesures de protection prises par l'UNICEF contre a) l'exploitation et les atteintes sexuelles et b) le harcèlement sexuel au travail	8
2018/9 Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	9
2018/10 Rapports d'évaluation, réponses de l'administration et politique d'évaluation révisée de l'UNICEF	9
2018/11 Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017	11
2018/12 Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2017	12



**Deuxième session ordinaire, du 12 au 14 septembre 2018**

2018/13	Projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil d'administration . . . . .	14
2018/14	Méthodes de travail . . . . .	16
2018/15	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021. . . . .	17
2018/16	Descriptifs de programme de pays . . . . .	18
2018/17	Prorogations de programmes de pays en cours . . . . .	19
2018/18	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration . . . . .	19
2018/19	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2018-2021 . .	19
2018/20	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	20
2018/21	Rapport commun sur le recouvrement des coûts . . . . .	20

## Première session ordinaire

2018/1

### Descriptifs de programme de pays

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 13 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et que le descriptif de programme commun de pays, y compris le budget indicatif global, pour Cabo Verde ([DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1](#)) a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 30 octobre au 17 novembre 2017, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagné d'un budget indicatif global, concernant le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) et le descriptif de programme commun de pays, accompagné d'un budget indicatif global, pour Cabo Verde ([DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1](#)).

*Première session ordinaire  
6 février 2018*

2018/2

### Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018–2021

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de synthèse sur les évaluations intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016 » et du résumé correspondant ([E/ICEF/2018/4](#)), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

2. *Accueille favorablement* la réponse de l'administration au rapport de synthèse sur les évaluations ([E/ICEF/2018/5](#)), y compris les mesures visant à améliorer les performances dans les contextes humanitaires et à renforcer les orientations générales et la programmation ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, un rapport sur l'état d'avancement des mesures qu'il s'est engagé à appliquer dans la réponse de son administration au rapport de synthèse sur l'évaluation ;

4. *Accueille favorablement* le Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 ([E/ICEF/2018/3](#)) ;

5. *Prie* l'UNICEF de continuer de faire fond sur les enseignements tirés des études, rapports d'évaluation et suites données par l'administration précédents en vue d'assurer l'efficacité des évaluations prévues ;

6. *Prie également* l'UNICEF de présenter, avec chaque rapport d'évaluation, une réponse officielle de l'administration accompagnée d'un descriptif des mesures prévues et d'un calendrier d'application ;

7. *Prie en outre* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF une présentation détaillée de l'application des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation et acceptées par l'administration à des fins de suivi, y compris toute difficulté rencontrée dans l'application ;

8. *Prie* l'UNICEF de chercher des solutions avec les autres organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes des programmations conjointes ainsi que du chapitre commun du Plan stratégique 2018-2021 ;

9. *Approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour la période 2018-2021 ;

10. *Se félicite* des préparatifs de la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF, y compris des projets de consultation des États Membres ; prie l'UNICEF de faire fond sur les décisions, évaluations, rapports et examens précédents pour renforcer l'indépendance, la crédibilité, l'efficacité, l'utilité de la fonction d'évaluation ainsi que les ressources employées ; et prie également l'UNICEF de présenter ladite politique pour examen et décision à la session annuelle de 2018.

*Première session ordinaire  
7 février 2018*

### **2018/3**

#### **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.3), ainsi que des recommandations relatives à des exercices antérieurs ;

2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'UNICEF pour l'année 2016 ;

3. *Prend note* du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;

4. *Encourage* l'UNICEF à appliquer en priorité les sept principales recommandations d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

5. *Encourage également* l'UNICEF à appliquer intégralement les recommandations formulées dans les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes, et en particulier à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises ;

6. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds ;

7. *Prie* le Directeur exécutif d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, et de soumettre ce rapport au Conseil d'administration, accompagné du rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, à compter de la première session ordinaire de 2019.

*Première session ordinaire  
7 février 2018*

**2018/4**

**Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018**

**A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2018 (activités entreprises à des fins spéciales)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2018 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 223 millions de dollars, réparti comme suit ;

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	105,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	64,4
<b>Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé</b>	<b>169,4</b>
<b>Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé</b>	<b>53,6</b>
<b>Total des charges à des fins spéciales</b>	<b>223,0</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2018 ;

3. *Invite* le Directeur général à identifier et à tirer parti des nouveaux marchés, le cas échéant, entre deux sessions et d'en informer le Conseil ;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018–2021, un examen des effets concrets de sa

coopération non financière avec le secteur privé et, en 2021, un examen des résultats des fonds d'investissement.

## **B. Produits prévus au budget pour 2018**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#).

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 105 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2018 ;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 16,9 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 169,4 millions de dollars) pour le mois de janvier 2019, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2019.

*Première session ordinaire  
7 février 2018*

## **Session annuelle**

**2018/5**

### **Descriptifs de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda ([E/ICEF/2018/P/L.4](#) à [E/ICEF/2018/P/L.6](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 mars au 5 avril 2018, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda ([E/ICEF/2018/P/L.4](#) à [E/ICEF/2018/P/L.6](#)).

*Session annuelle  
12 Juin 2018*

**2018/6**

### **Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation d'un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, le Congo, Cuba, le Mexique et la Sierra Leone, qui a été

approuvée par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.7](#) ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à une précédente prorogation d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.7](#).

*Session annuelle*  
11 Juin 2018

**2018/7**

## **Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017 ([E/ICEF/2018/9](#)), y compris du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et les progrès accomplis par rapport au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ([E/ICEF/2018/9/Add.1](#)), de l'annexe sur la mise en œuvre par l'UNICEF de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2017, ainsi que du compendium de données et du tableau de bord ;

2. *Prend également note* du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2018/11](#)) ;

3. *Décide* de transmettre les rapports en question au Conseil économique et social, de même qu'un résumé des observations et des orientations qu'il a formulées ;

4. *Salue* les efforts interinstitutions déployés aux fins de promouvoir le chapitre commun et prie l'UNICEF de poursuivre les consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies concernant le format harmonisé d'établissement des rapports relatifs au chapitre commun ;

5. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et prie l'UNICEF de faire rapport sur l'état d'avancement de l'application du chapitre commun, pour la première fois dans le rapport annuel du Directeur général pour 2018, et de présenter les constatations à la réunion commune des Conseils d'administration et à la session annuelle ;

6. *Prie* l'UNICEF de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres aux fins d'appuyer la mise en œuvre complète des résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale, y compris de contribuer à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

7. *Prie également* l'UNICEF, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents qui soit bien conçu, notamment du point de vue de ses modalités de financement, en vue de le présenter à l'Assemblée générale ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2018 une analyse préliminaire des implications, notamment financières, de la résolution [72/279](#) pour le Fonds ;

9. *Prie* l'UNICEF, conformément aux dispositions de la résolution [72/279](#), de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en place du

système redynamisé de coordonnateurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

10. *Rappelle* sa décision 2017/14 dans laquelle il a prié l'UNICEF d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et lui a demandé de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire mieux coïncider les ressources et les résultats du plan stratégique pour 2018-2021, et engage le Fonds à présenter en avance un aperçu des déficits de financement en rapport avec la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

11. *Se félicite* que le Directeur exécutif de l'UNICEF ait pris l'engagement d'appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial afin d'apporter une réponse commune à la réunion conjointe des Conseils d'administration sur les méthodes de travail, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, permettant ainsi la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session de 2018 ;

12. *Invite* son secrétariat à continuer de chercher comment améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration et de réaliser davantage d'économies, y compris dans la préparation de ses documents officiels dans le respect des règles relatives aux langues officielles et aux langues de travail du Fonds, et décide d'examiner la question du nombre de ses visites annuelles sur le terrain à sa session de septembre 2018.

*Session annuelle*  
13 Juin 2018

## 2018/8

### **État d'avancement du renforcement des mesures de protection prises par l'UNICEF contre a) l'exploitation et les atteintes sexuelles et b) le harcèlement sexuel au travail**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* de la politique de tolérance zéro adoptée par le Directeur général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et accueille favorablement les mesures prises jusqu'ici par l'UNICEF pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et gérer les cas qui surviennent, introduire de nouveaux changements institutionnels et culturels, et garantir l'application d'une approche conjointe et cohérente dans l'ensemble du système ;

2. *Prend également note avec satisfaction* de l'évaluation indépendante à laquelle l'UNICEF soumet ses politiques et procédures de lutte contre l'exploitation sexuelle et de la création de l'équipe spéciale indépendante sur la discrimination et le harcèlement sexistes au travail, et demande à l'UNICEF de lui présenter les comptes rendus d'évaluation et les rapports de l'équipe spéciale, ainsi que les réponses correspondantes de la direction ;

3. *Demande* que la direction de l'UNICEF, conformément au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les

atteintes sexuelles, lui présente à chaque session annuelle les certifications requises, prenne des mesures contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, en complétant ou renforçant, selon que de besoin, les dispositifs actuels de communication d'informations, et rende compte des progrès accomplis à cet égard, notamment en collaborant avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes pour les Nations Unies, et prie instamment l'UNICEF d'explorer les moyens d'harmoniser le fond et la forme de ses communications avec d'autres organismes, le cas échéant ;

4. *Engage* le Comité restreint du Conseil d'administration de l'UNICEF à envisager que les conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial débattent, lors de leur réunion conjointe, de la question des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des bénéficiaires et du harcèlement sexuel au travail, en vue d'améliorer leur efficacité et d'éviter tout chevauchement d'activités.

*Session annuelle*  
14 Juin 2018

**2018/9**

**Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2018/10) ;

2. *Se félicite* de l'intensification du dialogue qu'il entretient avec le secrétariat de l'UNICEF sur les activités cruciales du Fonds dans le domaine humanitaire, notamment la publication du premier rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ;

3. *Demande* que les futurs rapports annuels sur l'action humanitaire de l'UNICEF tiennent compte du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, dont tous les objectifs intègrent les questions humanitaires, et des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et qu'ils rendent compte des progrès accomplis dans toutes les régions de façon plus inclusive.

*Session annuelle*  
12 Juin 2018

**2018/10**

**Rapports d'évaluation, réponses de l'administration et politique d'évaluation révisée de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2017 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2018/15) ;

2. *Se félicite* des progrès satisfaisants qui ont été faits en matière d'évaluation des activités de l'UNICEF, mais note avec inquiétude que les dépenses consacrées à l'évaluation ont diminué en 2017 en pourcentage du montant total des dépenses au titre des programmes et n'ont, au cours des dernières années, jamais atteint l'objectif de 1 % des dépenses au titre des programmes, tel qu'énoncé dans la politique d'évaluation de l'UNICEF et souligné dans de précédentes décisions du Conseil

d'administration, et prie par conséquent l'UNICEF d'atteindre l'objectif fixé d'ici à la fin de l'année 2019 ;

3. *Note* que la répartition thématique des évaluations pour la période 2014-2016 accuse une forte diminution du nombre d'évaluations sectorielles pour l'éducation et la protection de l'enfant, et demande à l'UNICEF de garantir la stabilité du taux d'exécution ;

4. *Se félicite* de l'amélioration de la couverture de l'évaluation des thèmes transversaux, et prie l'UNICEF de faire de l'égalité des sexes un thème commun à toutes les évaluations et d'accroître le taux de couverture de l'action humanitaire afin qu'il rende mieux compte de l'ensemble des dépenses de l'UNICEF dans les situations de conflit et de crise ;

5. *Prend note* du nombre d'évaluations présentées par région, et prie l'UNICEF d'étendre considérablement le champ de l'évaluation, en particulier dans les régions présentant les dépenses afférentes aux programmes les plus élevées ;

6. *Demande* que les prochains rapports annuels soient articulés autour du Plan stratégique 2018-2021 (domaines d'action et dépenses) et de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF ;

7. *Rappelle* sa décision 2018/2, et prend note de l'importance des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment l'évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau de l'évaluation et à l'UNICEF de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution qu'il apporte à une collaboration plus large sur les évaluations conjointes des activités à l'échelle du système et à la fonction dévolue aux mesures d'évaluation indépendantes à l'échelle du système ;

8. *Prend note* de l'évaluation des stratégies et programmes de l'UNICEF visant à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et de son résumé (E/ICEF/2018/16), attend avec intérêt la mise en œuvre des mesures définies dans la réponse de l'administration, et demande la présentation d'un rapport sur l'état d'application des recommandations de cette évaluation, à la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration ;

9. *Se félicite* de la proposition finale relative à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2018/14) ;

10. *Se félicite également* de la collaboration ouverte et constructive menée avec les États Membres en vue d'élaborer la politique d'évaluation révisée ;

11. *Prie* l'UNICEF d'appliquer pleinement et systématiquement la politique d'évaluation révisée dans tous les domaines d'activité de l'organisation, notamment dans les différents domaines d'action au siège et sur le terrain, y compris le renforcement des capacités aux niveaux des pays et des programmes ;

12. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée.

*Session annuelle  
13 Juin 2018*

**2018/11****Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017 (E/ICEF/2018/13) ;

2. *Accueille favorablement* les activités de vulgarisation qui ont été menées avec succès par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF et ont entraîné une augmentation considérable du nombre de demandes en 2017, et se félicite des résultats de l'initiative relative aux animateurs des dialogues sur la déontologie, qui a permis de sensibiliser le personnel aux questions de déontologie et d'intégrité à l'échelle de l'organisation, par l'intermédiaire de facilitateurs et au moyen de ressources limitées ;

3. *Prie* le Bureau de la déontologie de participer activement, conformément à son mandat, à l'élaboration et à la coordination de mesures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dont sont victimes les bénéficiaires et contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et lui demande également de fournir, à l'avenir, des rapports plus détaillés sur ses activités dans ces domaines ;

4. *Rappelle* que le Bureau de la déontologie considère que la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance de l'UNICEF demeure inachevée, et prie à cet égard le Bureau d'évaluer, dans son rapport annuel de 2019, les progrès et les enjeux en la matière et d'y formuler des recommandations afin d'améliorer la situation ;

5. *Rappelle également* que le Bureau de la déontologie estime qu'il n'existe aucune politique établie sur le moment où le Bureau devrait être consulté sur les questions d'élaboration des normes et de formulation des politiques, ni sur les modalités et la forme de ces consultations, et prie à cet égard le Bureau et la direction d'établir en bonne et due forme cette politique, qui sera présentée dans le rapport annuel de 2019 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF ;

6. *Prie* l'UNICEF de procéder à une évaluation du niveau des ressources fournies au Bureau de la déontologie, afin de veiller à ce que le Bureau dispose des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

7. *Prie également* l'UNICEF d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Bureau de la déontologie, et de lui soumettre ce rapport, accompagné du rapport annuel du Bureau de la déontologie, à compter de la session annuelle de 2019 ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de lui transmettre un résumé des résultats et des recommandations issus du Sondage mondial du personnel de 2017, et engage l'UNICEF à prendre des mesures appropriées et efficaces pour continuer d'encourager les fonctionnaires à briser le silence au sein de l'organisation.

*Session annuelle**13 Juin 2018*

2018/12

**Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2017***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2017 (E/ICEF/2018/AB/L.2), notamment de l'avis global sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF, et encourage le Bureau à continuer de lui fournir des éléments d'explication en complément de ses rapports pour l'aider à comprendre le fonctionnement des processus essentiels de l'UNICEF ;

2. *Se félicite* de l'analyse fournie par le Bureau de l'audit interne et des investigations pour étayer son avis ainsi que des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du Bureau, et prie ce dernier de rendre compte de son action par rapport à davantage d'indicateurs clefs de performance dans ses futurs rapports annuels, à compter de celui qui sera présenté à la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration ;

3. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de lui fournir, dans son rapport annuel pour 2018, une analyse plus approfondie des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur des bénéficiaires et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, conformément à son mandat, notamment en ce qui concerne les allégations portées, les investigations menées et les mesures prises ;

4. *Rappelle* que le Bureau de l'audit interne et des investigations confirme dans son rapport annuel qu'il mènera en 2018 des travaux afin de fournir l'assurance qu'en matière de protection et de défense des enfants, des méthodes efficaces et cohérentes sont suffisamment ancrées et généralisées dans l'ensemble de l'UNICEF, et, à cet égard, souhaite a) que le Bureau, dans le cadre de son travail d'évaluation et d'assurance, formule des recommandations précises visant à améliorer les méthodes et politiques de l'UNICEF, selon que de besoin ; b) que le Bureau et la direction élaborent un système qui permette de suivre les progrès réalisés par rapport à des indicateurs clefs de performance, et que celui-ci soit présenté dans les prochains rapports annuels du Bureau ;

5. *Se félicite* de ce que le Bureau mette davantage l'accent sur les zones à risque, de l'augmentation du nombre de contrôles internes effectués dans des bureaux exerçant leurs activités dans des situations humanitaires complexes et des efforts faits pour réduire les délais de production de rapports afin de fournir rapidement des informations aux parties prenantes ;

6. *Prend note* du projet du Bureau de faire procéder à une évaluation externe de la qualité de ses équipes chargées des contrôles et des enquêtes, et prie celui-ci d'inclure dans son prochain rapport annuel un résumé des conclusions de cette évaluation et des informations détaillées sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'évaluation ;

7. *Prend note également* du fait qu'aucun rapport d'audit interne n'a été jugé insatisfaisant, mais aussi de la baisse du nombre de rapports jugés satisfaisants et de la hausse du nombre de rapports ayant reçu la note « avec réserve majeure », et encourage l'UNICEF à continuer de promouvoir la qualité ;

8. *Prend note en outre* des mesures mises en œuvre comme suite au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2016 et à la décision 2017/10 du Conseil d'administration, et demande que des informations à jour sur les

mesures mises en œuvre comme suite au rapport annuel du Bureau pour 2017 lui soient communiquées à sa session annuelle de 2019 ;

9. *Prend note* de la baisse du taux d'application des recommandations des auditeurs en 2017 par rapport à 2016 et encourage la direction de l'UNICEF à appliquer les recommandations d'audit qui ne le sont pas encore, à assurer un suivi approprié s'agissant des principaux domaines dans lesquels des améliorations sont requises, tels que la gestion des risques, la gestion des partenaires de réalisation, la gestion des risques de fraude et la protection contre ces risques, et à faire le point sur ces questions auprès du Conseil à sa session annuelle prévue en juin 2019 ;

10. *Se félicite* des efforts visant à réduire le nombre de mesures en attente d'application depuis plus de 18 mois ;

11. *Prend note* des recommandations faites à la direction par le Comité consultatif pour les questions d'audit et encourage la direction à les examiner dans leur ensemble ;

12. *Se félicite* de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la fraude et prie le Bureau de lui présenter, dans ses futurs rapports annuels, une analyse des canaux par lesquels les allégations de fraude et d'autres manquements sont détectées ou portées à la connaissance du Bureau ;

13. *Note avec préoccupation* le niveau invariablement bas de recouvrement des avoirs détournés, notamment en ce qui concerne les tierces parties, et prie à nouveau la direction de faire tout son possible pour garantir le recouvrement rapide des pertes mises au jour par les enquêtes, et d'inclure dans ses futures réponses des informations détaillées, présentées par année civile, sur les pertes accumulées au cours des années précédentes et les recouvrements cumulés à la date d'élaboration du rapport en regard des pertes constatées ;

14. *Note avec satisfaction* que le Bureau indique avoir reçu des ressources appropriées et suffisantes en 2017, et prie l'UNICEF de continuer d'allouer au Bureau des ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser chaque année un nombre satisfaisant d'audits internes et d'enquêtes ;

15. *Prie* l'UNICEF de continuer à concentrer ses efforts sur l'amélioration des délais d'investigation, notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement.

*Session annuelle  
13 Juin 2018*

## Deuxième session ordinaire

2018/13

### Projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail pour ses sessions de 2019, qu'il considère comme un cadre modulable qui pourra être révisé au besoin en cours d'année.

Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (date à confirmer)

*Première session ordinaire*  
5-8 février 2019

*Session annuelle*  
11-14 juin 2019

*Deuxième session ordinaire*  
11-13 septembre 2019

#### Questions d'organisation et de procédure

Élection à la présidence et aux vice-présidences du Conseil d'administration (D)  
(8 janvier 2019)<sup>1</sup>

#### Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays (D)

Rapport verbal sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (I)

Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

#### Questions d'organisation et de procédure

#### Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018 (D)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection<sup>2</sup> (I)

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (D)

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour 2018-2021 (I)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays (D)

#### Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration (D)

#### Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogation de programmes de pays (D)

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 (I)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

<sup>1</sup> Date à confirmer.

<sup>2</sup> Ce rapport sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF ».

Première session ordinaire  
5-8 février 2019

Session annuelle  
11-14 juin 2019

Deuxième session ordinaire  
11-13 septembre 2019

**Questions relatives  
à l'évaluation, à l'audit  
et au contrôle**

Rapports d'évaluation et réponse de  
l'administration (D)

**Questions relatives  
à l'évaluation, à l'audit  
et au contrôle**

Rapport annuel de 2018 sur la  
fonction d'évaluation à  
l'UNICEF (D) et réponse de  
l'administration

Rapports d'évaluation et réponse  
de l'administration (D)

Rapport du Bureau de la  
déontologie de l'UNICEF  
pour 2018 (D) et réponse  
de l'administration

Rapport annuel soumis par le  
Bureau de l'audit interne et des  
investigations au Conseil  
d'administration pour 2018 (D)  
et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité  
consultatif de l'UNICEF pour les  
questions d'audit pour 2018 (I)

Exposé sur les politiques et  
procédures de l'UNICEF en  
matière de lutte contre  
l'exploitation et les atteintes  
sexuelles et le harcèlement sexuel

**Questions relatives  
à l'évaluation, à l'audit  
et au contrôle**

Rapports d'évaluation et réponse  
de l'administration (D)

**Questions relatives aux  
ressources, aux finances  
et au budget**

Rapport financier et états financiers  
vérifiés de l'UNICEF pour l'année  
terminée le 31 décembre 2017 et  
rapport du Comité des commissaires  
aux comptes (D) et réponse de  
l'administration

Collecte de fonds et partenariats dans  
le secteur privé : plan de travail et  
projet de budget pour 2019 (D)

Exposé oral sur les travaux des  
comités nationaux pour  
l'UNICEF (I)

**Questions relatives  
aux ressources, aux finances  
et au budget**

**Questions relatives  
aux ressources, aux finances  
et au budget**

Plan stratégique de l'UNICEF :  
prévisions financières actualisées  
pour 2019-2022 (D)

Collecte de fonds et partenariats  
dans le secteur privé : rapport  
financier pour l'année terminée  
le 31 décembre 2018 (I)

**Questions diverses**

Liste provisoire des points de l'ordre  
du jour de la session annuelle  
de 2019

**Questions diverses**

Déclaration de la présidence de  
l'Association mondiale de  
personnel de l'UNICEF

**Questions diverses**

Liste provisoire des points de  
l'ordre du jour de la première  
session ordinaire de 2020

---

Rapports faisant suite aux visites  
sur le terrain du Conseil  
d'administration (I)

Liste provisoire des points de  
l'ordre du jour de la deuxième  
session ordinaire de 2019

---

Note : (D) = *Pour décision* : Le Secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit se pencher et se prononcer sur cette question.

(I) = *Pour information* : Le Secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

**2018/14**

**Méthodes de travail**

*Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* les dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la réponse commune établie par les secrétariats du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et ceux des conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'UNICEF à la réunion conjointe de 2018 des conseils d'administration sur les méthodes de travail ;

3. *Prie* son secrétariat de diffuser les projets de décision au moins deux semaines avant chaque session afin qu'ils soient disponibles à la session préparatoire, invite instamment son Bureau à désigner, à ce moment, les facilitateurs de chaque projet de décision, compte dûment tenu des considérations de représentation régionale, et, à cet égard, engage vivement les États Membres à faire part de leurs observations sur les projets de décision, si possible avant l'ouverture de la session, l'objectif étant d'entamer les consultations sur les projets de décision dès le premier jour de la session ;

4. *Prie* l'UNICEF et les membres du Conseil d'administration de s'efforcer de commencer à l'heure toutes les séances, réunions informelles et consultations, de veiller à ce que les séances, réunions informelles et consultations se déroulent pendant les horaires de travail de l'Organisation des Nations Unies et d'éviter les consultations parallèles, afin que tous les États Membres puissent participer, de façon effective et constructive, aux travaux du Conseil ;

5. *Prie* son secrétariat de définir, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM, le PNUD et l'UNOPS, un ordre du jour commun afin d'harmoniser entre ces entités l'examen des points à l'ordre du jour, à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

6. *Prie également* son secrétariat d'établir, en concertation avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et ONU-Femmes, un calendrier partagé en ligne de toutes les

séances des conseils d'administration, qui soit actualisé en temps réel et mis à sa disposition ;

7. *Prie* la direction de l'UNICEF de communiquer une réponse écrite aux questions soulevées aux réunions informelles, sur demande écrite des États Membres, avant l'ouverture de la session officielle suivante ;

8. *Prie* l'UNICEF de continuer à améliorer la documentation afin qu'elle soit davantage stratégique et analytique, en y précisant les pratiques optimales, les mesures prises pour répondre aux enseignements tirés, les difficultés et les risques, en s'appuyant sur les interactions avec le Conseil, selon qu'il sera utile ;

9. *Prie également* l'UNICEF de continuer à améliorer l'accessibilité et de veiller à ce que les fichiers contenant les documents du Conseil d'administration soient nommés explicitement et indiquent clairement le contenu du document, que ces documents puissent être téléchargés dans leur intégralité entité par entité et qu'ils permettent des recherches dans l'ensemble du texte ;

10. *Prie en outre* l'UNICEF de se concerter avec le Conseil d'administration et avec le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM, le PNUD et l'UNOPS pour veiller à ce que les directives relatives aux visites et aux rapports du Conseil d'administration soient appliquées de manière efficace et productive ;

11. *Prie* l'UNICEF et son Bureau de veiller à ce qu'une représentation équilibrée des sexes soit respectée dans toutes les réunions ;

12. *Prie* son Bureau d'entreprendre, en collaboration avec les Bureaux des Conseils d'administration du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD et de l'UNOPS, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019, l'objectif étant d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats ;

13. *Réaffirme* sa décision 2014/1 et apprécie les gains d'efficacité obtenus par la rationalisation du processus d'approbation des descriptifs de programme de pays et par la possibilité donnée aux États Membres de communiquer leurs observations par voie électronique et de terminer les descriptifs au moins six semaines avant la session, et recommande à l'UNICEF de réfléchir à l'amélioration de la présentation de ces descriptifs ;

14. *Décide* de mettre fin aux visites sur le terrain qu'effectue chaque année son Bureau, dans une perspective d'harmonisation avec le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et ceux d'ONU-Femmes et du PAM, et engage les membres du Bureau à participer à l'une des deux autres visites sur le terrain ouvertes à leur participation : la visite sur le terrain du Conseil d'administration et la visite conjointe sur le terrain du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et de ceux d'ONU-Femmes, du PAM, et de l'UNICEF.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

## **2018/15**

### **Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

2. *Prie* l'UNICEF de revoir la présentation et le contenu dudit rapport afin de continuer à améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement, notamment en donnant un aperçu des financements et des besoins de financement en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, compte tenu des ressources ordinaires et des autres ressources ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'œuvrer de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer la collaboration dans le cadre des dialogues structurés sur le financement ;

4. *Salue* l'engagement pris par l'UNICEF, en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés qui lui ont été présentés, assortis d'une analyse préliminaire des implications, notamment financières, de la résolution, et prie l'UNICEF de continuer de coopérer avec lui à cet égard en 2019, en lui communiquant régulièrement des informations à jour ;

5. *Rappelle* sa décision 2018/5 et prie l'UNICEF de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, en vue de déployer le nouveau système des coordonnateurs résidents le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à sa session annuelle de 2019 ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur la contribution du Fonds au financement du système des coordonnateurs résidents ;

7. *Prie également* l'UNICEF, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, notamment le prélèvement d'une redevance, et de lui faire rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2019 ;

8. *Demande* à l'UNICEF de revoir ses procédures de planification, de financement et de communication des résultats en vue de favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à sa prochaine session des ajustements à apporter.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

## **2018/16**

### **Descriptifs de programme de pays**

*Le Conseil d'Administration,*

1. *Prend note* que les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Bhoutan, le Burundi, le Cambodge, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, la Namibie, le Nicaragua, les Philippines, le Sénégal, le Soudan du Sud et le

Togo, ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) ([E/ICEF/2018/P/L.8](#) à [E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux correspondants, ont été communiqués aux États Membres afin de recueillir leurs observations et suggestions du 19 juin au 9 juillet 2018, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Bhoutan, le Burundi, le Cambodge, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, la Namibie, le Nicaragua, les Philippines, le Sénégal, le Soudan du Sud et le Togo, ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) ([E/ICEF/2018/P/L.8](#) à [E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux correspondants.

*Deuxième session ordinaire  
13 septembre 2018*

**2018/17**

### **Prorogations de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme du Niger et de la première prorogation pour un an du programme du Timor-Leste, lesquelles ont été approuvées par le Directeur général et sont présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.23](#) ;

2. *Approuve* les prorogations pour un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo, qui font suite à de précédentes prorogations d'une année et sont présentées dans le tableau 2 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.23](#).

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

**2018/18**

### **Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

*Prend note* de l'évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise au sein d'une crise, de son résumé ([E/ICEF/2018/21](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2018/22](#)).

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

**2018/19**

### **Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2018-2021**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2018-2021 figurant dans le document [E/ICEF/2018/AB/L.4](#), qui constituent un cadre souple pour l'appui

aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources des prévisions financières pour la période 2018-2021 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 710 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2019, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Se déclare favorable* au maintien de la pratique consistant à faire figurer, dans les prochains documents ayant trait à la planification financière, une rubrique spécialement consacrée au Bureau de l'audit interne et des investigations et une autre au Bureau de l'évaluation, conformément au paragraphe 14 de sa décision 2017/10 et au paragraphe 9 d) de sa décision 2017/14 ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui soumettre chaque année un rapport sur le financement de ses réserves pour les prestations dues au personnel.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

## **2018/20**

### **Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 » ([E/ICEF/2018/AB/L.5](#)) ;

2. *A conscience* du modèle de financement de l'UNICEF, qui dépend de contributions substantielles du secteur privé ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter le travail des comités nationaux et des bureaux extérieurs séparément, qu'ils aient ou non des activités structurées de collecte, dans les futurs rapports financiers ;

4. *Prie également* l'UNICEF de lui communiquer dans le rapport qu'il présentera à la deuxième session ordinaire de 2019, et concernant sa coopération non financière avec le secteur privé, sa stratégie pour amplifier les résultats actuels ainsi que le résultat de sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ;

5. *Encourage* l'UNICEF à se doter de ressources suffisantes afin de procurer un appui solide à ses bureaux régionaux et à ses bureaux de pays eu égard à la coopération non financière avec le secteur privé.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*

## **2018/21**

### **Rapport commun sur le recouvrement des coûts**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/5, dans laquelle il a approuvé l'actuelle politique harmonisée de recouvrement des coûts, et, à cet égard, est conscient et se félicite des efforts faits par l'UNICEF, agissant en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour mettre en œuvre cette politique ;

2. *Rappelle également* ses décisions 2017/7 et 2017/14, dans lesquelles il a prié les organismes d'appliquer la politique de recouvrement des coûts, d'assurer le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources proportionnellement aux montants engagés et de prévoir des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base ;

3. *Prend acte* du rapport DP/FPA/ICEF-UNW/2018/1 et des deux propositions pour le recouvrement des coûts indirects qui y sont présentées ;

4. *Prend note* du paragraphe 28 d) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, qui appelle à la poursuite de l'harmonisation du recouvrement des coûts par les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement et, à cet égard, félicite le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour leur cadre harmonisé de recouvrement des coûts et les encourage à collaborer avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement afin d'adopter un cadre harmonisé de recouvrement des coûts, après que leurs organes directeurs respectifs l'aient dûment examiné ;

5. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'examiner ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de coûts connexes, en vue d'harmoniser leurs méthodes en déterminant les définitions communes des catégories de coûts et des activités et fonctions correspondantes au niveau granulaire, tout en tenant compte des différents modes de fonctionnement des différents organismes, ce qui permet de bien comprendre la composition de chacune des catégories et les possibilités d'harmonisation des fonctions analogues selon la même classification des coûts entre les organismes, et continue d'offrir une base de comparaison entre organisations et d'harmonisation avec leurs plans stratégiques, les résultats de ces travaux devant être présentés au Conseil d'administration pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2019 ;

6. *Réaffirme* à cet égard la politique harmonisée de recouvrement des coûts qu'il a approuvée dans sa décision 2013/5, et prie l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de lui présenter un avant-projet complet sur la politique de recouvrement des coûts, qu'il examinera à sa première session ordinaire en 2020, avant qu'une proposition globale finale ne lui soit présentée pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2020 ;

7. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de réduire l'octroi de dérogations abaissant les taux convenus de recouvrement des coûts et de lui fournir, à sa session annuelle de 2019, des informations actualisées sur les mesures prises à cet égard, notamment l'octroi de dérogations dans leurs organisations ;

8. *Prie également* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'examiner de manière globale les taux de recouvrement des coûts, dans le cadre de la proposition globale ;

9. *Prie en outre* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter, dans le cadre de la proposition globale, une évaluation des raisons pour lesquelles le recouvrement intégral des coûts n'est pas actuellement assuré.

*Deuxième session ordinaire  
14 septembre 2018*